

LE SPORT POUR TOUS

2018 CNDS

Rapport d'activité





CNDS

2018

Rapport d'activité

ÉDITORIAL DE

MME ROXANA MARACINEANU, MINISTRE DES SPORTS

4

ÉDITORIAL DE

MME ARIELLE PIAZZA, PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNDS

5

LE PARTENARIAT AVEC LA FRANÇAISE DES JEUX (FDJ) PAR

MME STÉPHANE PALLEZ, PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE

6

CHIFFRES CLÉS 2018

7



ÉDITORIAL DE **MME ROXANA MARACINEANU**, MINISTRE DES SPORTS

2018 a été pour le CNDS l'année de l'innovation. Un foisonnement de projets novateurs a pu être valorisé et a permis d'impulser une dynamique positive suite à l'obtention des Jeux olympiques et paralympiques pour 2024 ici à Paris.

Dès à présent nous construisons l'héritage des Jeux. Le mouvement sportif façonne en ce moment même les innovations futures pour des usages améliorés du sport, en créant de nouvelles méthodes et services connectés ou en répondant à de nouveaux défis sociaux et environnementaux. Cela démontre que le secteur sportif est un véritable incubateur d'idées.

En tant que Ministre, j'ai ainsi eu plaisir à valoriser les lauréats de l'appel à projets « héritage et société » lors de la cérémonie du 29 janvier 2019 pour faire de l'innovation un atout du sport français. Innover pour améliorer le matériel des pratiquants en situation de handicap, innover pour diversifier la pratique ou innover pour répondre aux défis sociétaux, sont les paris engagés par le mouvement sportif. Je retiendrai des innovations marquantes comme le développement d'un fauteuil de randonnée électrique ou la création d'un pôle de développement du paratriathlon.

En plus de ces perspectives stimulantes, le CNDS a maintenu en 2018 un engagement constant pour la rénovation ou la construction d'équipements sportifs notamment dans les territoires carencés. Via l'objectif de plus de 5 000 emplois sportifs financés par le CNDS, nous avons également contribué au développement de l'offre sportive auprès de tous et dans tous les territoires.

Ces engagements pour développer le sport et pour renforcer la pratique à destination des personnes en situation de handicap se poursuivront en 2019. Notre ambition de faire de la France un pays plus sportif et plus performant débute dès maintenant. Vous pouvez compter sur mon plein engagement et ma conviction pour que les missions de développement du sport soient davantage soutenues.

Dans cet esprit, une gouvernance nouvelle verra le jour en 2019, associant de manière collégiale les représentants des collectivités territoriales, les partenaires économiques et le mouvement sportif. Elle sera inédite et symbolisera notre volonté de porter en commun un projet ambitieux. Je vous invite à contribuer par vos talents, vos compétences et vos innovations à faire le sport de demain.

CN 2018



DS

ÉDITORIAL DE MME ARIELLE PIAZZA, PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNDS



HÉRITAGE ET SOCIÉTÉ. Faire du sport un patrimoine collectif, telle est notre ambition. Depuis l'attribution des Jeux olympiques et paralympiques, nous observons un engouement positif et une volonté forte de faire du sport un vecteur de développement et d'innovation. Transmettre et diffuser, à toutes et tous, avant et après les Jeux olympiques et paralympiques, l'idée d'un sport ouvert à tous. Une belle aspiration !

Soutenir le sport pour tous en accompagnant les acteurs du sport et en soutenant la réalisation d'équipements sont les missions dévolues au CNDS. En 2018, le CNDS a mis l'innovation et l'impact social au cœur de sa réflexion en créant le plan « héritage et société ». En soutenant la construction d'équipements sportifs de proximité innovants en accès libre et en organisant la première Fête du sport, l'année 2018 a mis en avant les contributions positives des collectivités et les acteurs du mouvement sportif.

Le CNDS a souhaité également repérer, soutenir et accompagner les pépites qui font du sport un outil vecteur de solidarité et de mieux vivre ensemble. Au travers d'un appel à projets national, des fédérations, associations, collectivités ont démontré, par leurs actions, que des solutions nouvelles existent pour améliorer le sport et son impact. Des impacts positifs sont démontrés tant sur les pratiquants que sur la société en général.

Au travers de ce plan, le CNDS a atteint de nouveaux porteurs de projets et élargi sa cible pour démontrer que le sport a sa place dans des enjeux sociétaux comme le développement durable ou l'insertion professionnelle. La cérémonie de valorisation organisée le 29 janvier 2018 a permis de mettre en exergue celles et ceux qui font du sport un acteur de l'innovation sociale.

Enfin, le CNDS a consolidé ses orientations pour accroître l'effet levier de ses subventions au bénéfice du sport pour le plus grand nombre, et plus particulièrement dans les territoires carencés. Le maintien de l'effort en faveur de l'emploi ou la promotion du sport-santé a permis de soutenir plus de 13 000 associations et 4 900 emplois.

LE SPORT POUR TOUS ET SUR TOUT LE TERRITOIRE. Avec le soutien à la réalisation d'équipements dans quartiers prioritaires de la ville et en territoires carencés, le CNDS soutient l'accessibilité de toutes et tous à des infrastructures de qualité quel que soit le lieu d'habitation. Ces orientations sont fondamentales pour le sport et doivent être poursuivies. Je tiens à remercier les équipes du CNDS et nos référents territoriaux pour le travail remarquable qui a été réalisé.

Je souhaiterais remercier également les membres du Conseil d'administration, représentants du mouvement sportif, des collectivités territoriales et de l'administration de l'État. La richesse des uns et des autres aura permis de développer le sport. La future gouvernance du sport envisagée permettra de poursuivre les œuvres menées et associera de manière collégiale les parties prenantes qui font le sport français.



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT



**LE PARTENARIAT AVEC
LA FRANÇAISE DES JEUX (FDJ)
PAR MME STÉPHANE PALLEZ,
PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE**



Depuis 40 ans, notre terrain de jeu favori chez FDJ, c'est le sport. Un engagement quotidien en tant que sponsor d'équipes cyclistes et d'athlètes de haut-niveau, mécène, opérateur de paris sportifs mais aussi partenaire d'institutions sportives, et soutien de grands événements du sport français.

Quel que soit le rôle qu'elle endosse, FDJ se mobilise chaque jour pour promouvoir les valeurs du sport que sont l'égalité des chances, la solidarité, l'éthique et la performance. Entreprise de référence du jeu en France, nous croyons en effet que chacun a droit à sa chance, et que le sport est un fantastique levier pour y arriver !

Cette implication est naturellement liée à notre rôle de contributeur majeur du financement du sport pour tous. Depuis 1980, une partie des mises de nos joueurs est affectée au budget du CNDS, et avant lui le FNDS. Au total, ce sont plus de 5 milliards d'euros qui ont ainsi permis la construction et la rénovation d'infrastructures sportives, ainsi que le soutien à des clubs et associations de sport amateur sur tout le territoire français. Avec l'Agence nationale du Sport, il en sera de même.

Acteur d'un sport universel où mixité et diversité ont toute leur place, FDJ a également été le premier partenaire soutien de la candidature aux Jeux de Paris en 2024, pour faire de ce grand rendez-vous planétaire une véritable chance pour la France.

Nul doute que c'est avec cette ambition que FDJ poursuivra son action et continuera d'être aux côtés des pratiquants comme de celles et ceux qui feront le sport de demain.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT

Au 1^{er} janvier 2018, le plafond d'emploi de l'établissement a été fixé à 23 équivalents temps plein (ETP), tout comme pour l'année 2017. En matière de personnel, 8 départs et 8 arrivées sont intervenus en 2018.



Cette année a été marquée par une réorientation forte de l'action du Centre national pour le développement du sport. L'établissement s'est ainsi repositionné sur ses fondamentaux :

- Les territoires carencés (quartiers prioritaires de la politique de la ville et environnants, zones de revitalisation rurale) avec un objectif de fléchage de 50 % du budget d'intervention du CNDS ;
- Le sport pour tous les publics ;
- L'innovation sociale grâce au sport pour contribuer à l'objectif de 3 millions de pratiquants supplémentaires.

Ces orientations 2018 se sont traduites par l'adoption d'un budget de **186 M€** en dépenses en crédits de paiement (et **153 M€** en autorisations d'engagements).

PLAN « HÉRITAGE ET SOCIÉTÉ »

5 M€ pour près de **150 équipements** de proximité en accès libre

5,3 M€ pour **77 projets** dans le cadre de l'appel à projets national

CHIFFRES CLÉS 2018

CNDS

PART TERRITORIALE

112,3 M€ de subventions pour des associations sportives dont 52 % en direction des territoires carencés

13 995 associations financées

14,6 M€ consacrés à la promotion du « sport-santé »

11,3 M€ attribués au développement de la pratique des personnes en situation de handicap

18 M€ alloués à la féminisation du sport

41,3 M€ au soutien de près de **4 900 emplois**

SUBVENTIONS ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

20 M€ au bénéfice des territoires carencés

20 piscines dont 13 dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV)

2 M€ consacrés à la mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap

7 M€ pour le plan de développement Outre-mer et Corse

SUBVENTIONS NATIONALES

GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX (GESI)

5 grands événements sportifs internationaux (GESI) organisés en 2018 soutenus

FONDS DE SOUTIEN À LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE

1 M€ pour le soutien à la production audiovisuelle de disciplines non médiatisées avec le soutien de **42 projets**

FÊTE DU SPORT

3 M€ pour l'organisation de la première édition de la Fête du sport avec le soutien de **458 projets**

SOMMAIRE

1

9 CHIFFRES-CLÉS ET SITUATION FINANCIÈRE

10 1. RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET CHIFFRES CLÉS DE L'ÉTABLISSEMENT

- A. Recettes budgétaires de l'établissement
- B. Dépenses budgétaires de l'établissement

11 2. SITUATION FINANCIÈRE DE L'ÉTABLISSEMENT

- A. Fonds de roulement de l'établissement
- B. Engagements pluriannuels de l'établissement

2

12 PLAN « HÉRITAGE ET SOCIÉTÉ »

13 1. PRÉSENTATION DU PLAN « HÉRITAGE ET SOCIÉTÉ »

13 2. RENFORCER LE DISPOSITIF « J'APPRENDS À NAGER »

13 3. MISE EN PLACE DE LA 1^{ÈRE} ÉDITION DE LA FÊTE DU SPORT

13 4. SOUTENIR LA CONSTRUCTION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ ET INNOVANTS EN ACCÈS LIBRE

14 5. L'APPEL À PROJETS « HÉRITAGE ET SOCIÉTÉ »

3

16 PART TERRITORIALE

17 1. OBJECTIFS PRIORITAIRES EN 2018 : L'EMPLOI, LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE ET LE « SPORT-SANTÉ »

- A. Présentation des orientations 2018
- B. Objectif « emploi »
- C. Objectif « sport – santé »
- D. Objectif « sport féminin »
- E. Objectif « sport handicap »
- F. Objectif « lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement dans le sport »

20 2. L'ANIMATION DU RÉSEAU PAR LE CNDS

20 3. CHIFFRES CLÉS DE LA PART TERRITORIALE

- A. Nombre de bénéficiaires
- B. Montants moyens des subventions
- C. Objectifs opérationnels
- D. Financement par type de territoires

4

22 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

23 1. ORIENTATIONS 2018 DE LA PART ÉQUIPEMENT

- A. Poursuite de la réforme relative aux équipements en territoires carencés
- B. Reconstitution de l'enveloppe « Outre-mer & Corse » et soutien à l'innovation

24 2. ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS LOCAUX (20 M€)

- A. Équipements structurants locaux en territoires carencés
- B. Rénovation d'équipements sinistrés suite aux intempéries de 2016
- C. Mises en accessibilité

27 3. ENVELOPPE « HÉRITAGE ET SOCIÉTÉ » RELATIVE AUX ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ EN ACCÈS LIBRE (5 M€)

27 4. ENVELOPPE « OUTRE-MER & CORSE » (7 M€)

5

29 PART NATIONALE

30 1. FONDS DE SOUTIEN À LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE

30 2. GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX (GESI)

6

31 ANNEXES

32 1. COMPTE DE RÉSULTAT

33 2. BILAN DE L'EXERCICE

34 3. TROMBINOSCOPE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNDS

36 4. ORGANIGRAMME DU CNDS

37 5. ANNUAIRE TÉLÉPHONIQUE DU CNDS

38 6. GLOSSAIRE

39 7. CARTE DES TERRITOIRES CARENCÉS

7

40 EN RÉSUMÉ



CHIFFRES-CLÉS ET SITUATION FINANCIÈRE



1. RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET CHIFFRES CLÉS DE L'ÉTABLISSEMENT

Le Centre national pour le développement du sport est soumis au régime financier et comptable fixé par les dispositions des décrets n° 2012-1246 et 2012-1247 du 7 novembre 2012 qui s'appliquent aux administrations publiques.

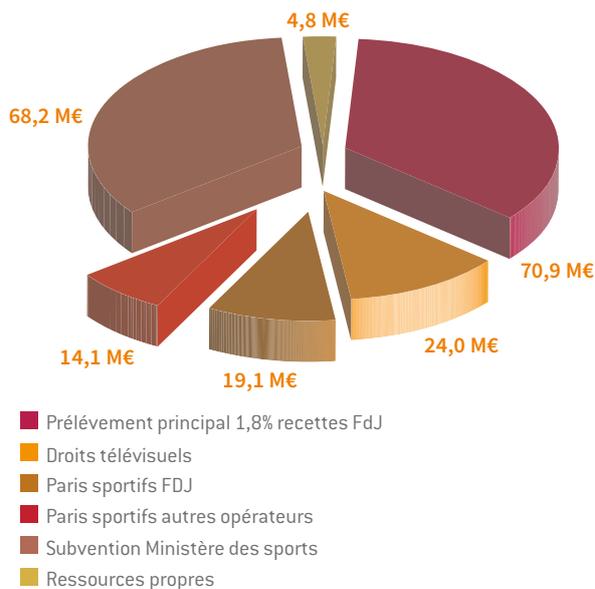
Le solde budgétaire du CNDS se traduit en 2018 par un excédent de 30,8 M€.

A. RECETTES BUDGÉTAIRES DE L'ÉTABLISSEMENT

Les **recettes budgétaires** ont été prises en charge dans les comptes de l'établissement pour un montant total de **201,1 M€** qui est constitué par des recettes affectées par les lois de finances pour 128,1 M€ et aussi d'un versement de 68,2 M€ effectué par l'État afin de conforter le financement des engagements passés (restes à payer équipements).

Ces recettes budgétaires se ventilent en cinq rubriques :

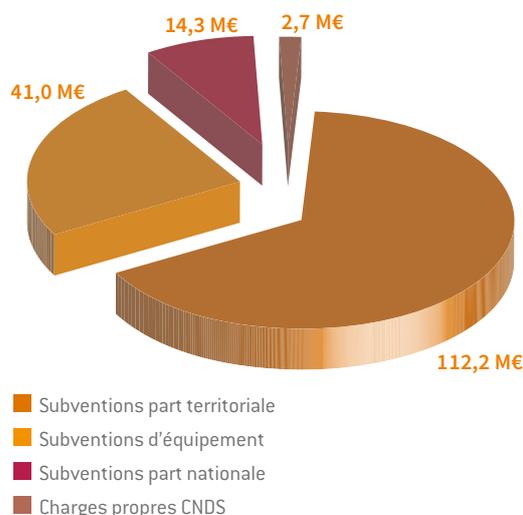
- **44,7 %** des recettes proviennent de la **Française des jeux (FDJ)** :
 - 35,2% soit 70,9 M€ au titre d'un prélèvement principal de 1,8% sur les recettes de la FDJ[®] hors paris sportifs,
 - 9,5% soit 19,1 M€ au titre des paris sportifs gérés par la FDJ[®],
- **33,9 %** des recettes qui correspondent au versement de **68,2 M€ effectué par l'État**,
- **11,9 %** des recettes, soit **24,0 M€**, correspond à un produit sur la **diffusion des manifestations sportives** (droits télévisuels de la taxe dite « Buffet »),
- **7,0%** soit **14,1 M€** au titre des **paris sportifs en ligne** portés par les opérateurs autres que la FDJ[®].
- Les **recettes propres (2,4%)** s'élèvent à 4,8 M€ et correspondent à des **reversements de subventions** (subventions non employées ou non conformes à leur objet initial).



B. DÉPENSES BUDGÉTAIRES DE L'ÉTABLISSEMENT

Les **dépenses budgétaires** se sont élevées à **170,3 M€** et correspondent aux :

- **Subventions de la part territoriale** pour **112,2 M€** (subventions accordées aux associations par les délégués territoriaux du CNDS), soit 65,9% des dépenses,
- **Subventions d'équipement** pour **41,0 M€** : il s'agit des versements au titre des subventions attribuées depuis la création de l'établissement aux collectivités territoriales ou associations et versées au fur et à mesure de l'avancement des travaux soit 24,1% des dépenses,
- **Subventions de la part nationale** pour **14,3 M€** (principalement fonds de production audiovisuelle, appel à projets « héritage et société », Fête du sport et le soutien aux grands événements sportifs internationaux), soit 8,4% des dépenses,
- **Charges propres de l'établissement** pour **2,7 M€**, soit 1,6% des dépenses.

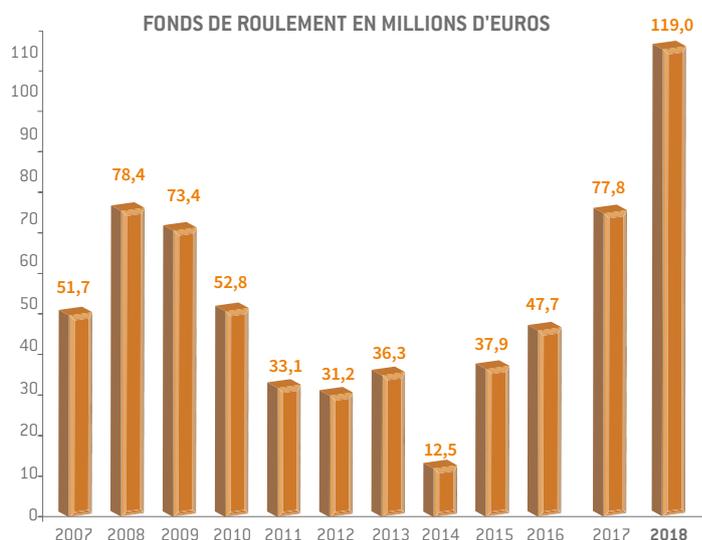


2. SITUATION FINANCIÈRE DE L'ÉTABLISSEMENT

A. FONDS DE ROULEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

Le **fonds de roulement** atteint un montant de **119,0 M€** au 31/12/2018.

Le fonds de roulement traduit la sécurité financière de l'établissement, la qualité de sa structure de financement et sa soutenabilité à moyen terme.



Cette évolution traduit une consolidation croissante du fonds de roulement, mais celle-ci doit une fois encore être considérée en fonction du niveau des restes à payer sur les opérations antérieures, principalement sur le volet des équipements et des mesures emplois, qui gagent les ressources de l'établissement.

Le fonds de roulement inclut aussi le versement exceptionnel de 68,2 M€ qui est fléché vers les restes à payer de l'établissement et n'est donc pas disponible pour un autre emploi.

In fine, le niveau de fonds de roulement se trouve à une proportion de 54,2% du montant total des engagements de l'établissement au 31/12/2018.

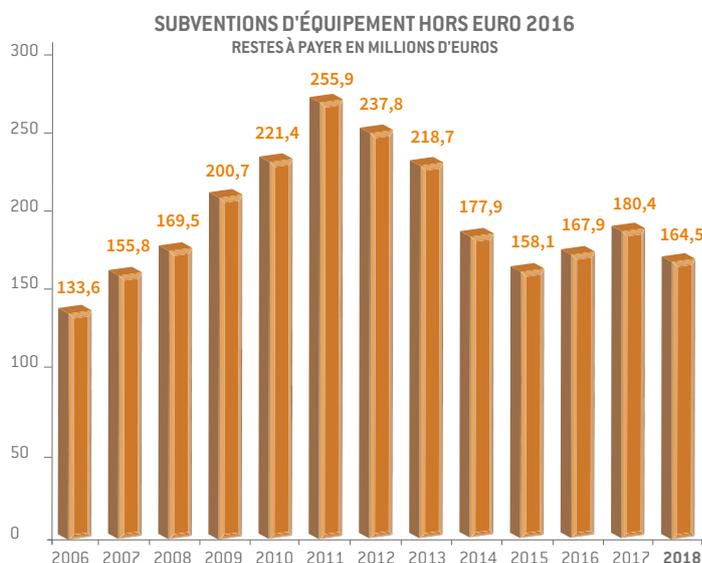
B. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS DE L'ÉTABLISSEMENT

Les engagements pluriannuels représentent un enjeu majeur pour l'établissement et sont liés à la nature même de ses opérations, s'agissant tout particulièrement des subventions d'équipement.

Depuis l'exercice 2012, la gouvernance de l'établissement s'est ainsi attachée à la maîtrise de ses capacités d'engagement afin de limiter l'impact sur les budgets des années à venir et préserver ainsi sa soutenabilité budgétaire.

Au 31/12/2018, **il reste à honorer un montant total d'engagements pluriannuels de 219,6 M€**, qui se ventile selon les principales destinations suivantes :

- **164,5 M€** au titre des subventions d'équipement,
- **47,0 M€** au titre de la part territoriale,
- **7,2 M€** au titre des grands événements sportifs internationaux.



Ainsi, consécutivement à une hausse continue observée jusqu'en 2011, il apparaît que la période 2012 à 2015 a été marquée par un effort résolu de maîtrise budgétaire.

Les restes à payer ont toutefois évolué à la hausse en 2016 et 2017 conformément aux engagements pris au titre des plans « Outre-mer et Corse » et « Héritage 2024 / Société ».

Un mouvement de recul sensible est enregistré en 2018.



PLAN
« HÉRITAGE
ET SOCIÉTÉ »



PLAN « HÉRITAGE ET SOCIÉTÉ »

SOUTENIR DES ACTIONS PERMETTANT DE MOBILISER AUTOUR DU SPORT ET DE L'OLYMPISME

1. PRÉSENTATION DU PLAN « HÉRITAGE ET SOCIÉTÉ »

Afin d'accompagner la dynamique insufflée par l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et favoriser la transformation des organisations sportives, 20 M€ ont été consacrés à ce plan :

- 4,5 M€ pour le soutien aux **actions locales avec la mise en œuvre de la Fête du sport (3 M€)** et la poursuite du **plan « J'apprends à nager »** (1,5 M€),
- 5 M€ pour la construction d'**équipements sportifs de proximité et innovants en accès libre**,
- 10,5 M€ visant à soutenir **des projets en faveur de l'innovation sociale par le sport**.

2. RENFORCER LE DISPOSITIF « J'APPRENDS À NAGER »

Dans le cadre du plan « héritage et société », le CNDS a mis en place une enveloppe d'un montant de 1,5M€, ayant vocation à renforcer le dispositif « J'apprends à nager ». Les structures éligibles à ce dispositif sont celles éligibles aux subventions de fonctionnement de la part territoriale, ainsi que les collectivités territoriales ou leurs groupements.

Le résultat de cette campagne exceptionnelle qui a suscité un engouement important est détaillé au chapitre « Part territoriale ».

3. MISE EN PLACE DE LA 1^{ÈRE} ÉDITION DE LA FÊTE DU SPORT

La Fête du sport poursuit l'objectif de développer une pratique sportive régulière pour tous et tout au long de la vie, ainsi que d'insuffler une véritable culture du sport. À l'image de la Fête de la musique, cet événement doit contribuer à promouvoir le sport auprès de toutes et tous.

L'opération a été conçue comme le point culminant et la contribution à l'objectif d'augmenter de 3 millions le nombre de pratiquants d'activités physiques et sportives. Afin d'accompagner la dynamique insufflée par l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, la Fête du sport a permis de soutenir des collectivités, associations, fédérations et tout le mouvement sportif.

La Fête du sport a été organisée sur la période du vendredi 21 au dimanche 23 septembre 2018.

1 014 projets ont été déposés par près de 810 contributeurs, une structure pouvant déposer plusieurs projets pour bénéficier d'une géolocalisation multiple, mais ne pouvant bénéficier de subventions supérieures à 23 K€. Sur ces 1 014 dossiers déposés, 975 projets ont été labellisés et 458 structures subventionnées. Tous les territoires étaient représentés en métropole et en Outre-mer.

Plus de 500 000 personnes ont participé aux différents événements.

Le CNDS a soutenu 458 porteurs de projets pour un montant cumulé de 3 M€ (soit 100 % de l'enveloppe), soit 57 % des structures ayant fait une demande de subvention.

4. SOUTENIR LA CONSTRUCTION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ ET INNOVANTS EN ACCÈS LIBRE

L'enveloppe « héritage et société » a permis de soutenir et d'encourager la réalisation d'équipements de proximité au service du sport pour tous et en accès libre. Cette enveloppe a permis d'accompagner les acteurs en leur donnant les moyens de répondre aux pratiques nouvelles des Français et penser le sport de demain.

Le résultat de cette campagne exceptionnelle est détaillé au chapitre « Part équipement ».

5. L'APPEL À PROJETS « HÉRITAGE ET SOCIÉTÉ »

Le sport est reconnu largement pour les bienfaits qu'il apporte à la société qu'ils soient en termes de santé, de cohésion sociale, de sociabilité, d'engagement, de bien-être, et de rayonnement international. Pour encourager les innovations, le CNDS a mis en place un appel à projets sur trois volets :

- ▀ **Accélérateur de l'innovation sociale pour faire émerger des solutions nouvelles ayant une utilité sociale ;**
- ▀ **Diversité de la pratique des activités physiques et sportives pour accompagner les projets contribuant à faciliter les pratiques multisports des individus ;**
- ▀ **APS (activités physiques et sportives) et handicap pour accompagner la recherche, l'innovation scientifique et le développement du matériel nécessaire à la pratique et la performance sportive des personnes en situation de handicap.**

L'établissement a reçu **227 projets** entre le 18 mai 2018 et le 15 septembre 2018 pour un total de demande de subventions de 12 921 319 €. Le budget total moyen d'un projet était de 141 296 € et la demande moyenne de demande de subvention de 51 174 €.

L'établissement a sélectionné 77 projets pour un soutien total de 5 300 000 €, voté en CA le 23 novembre 2018.

ZOOM SUR TROIS PROJETS SOUTENUS

VOLET ACCÉLÉRATEUR DE L'INNOVATION

LE CHAÎNON MANQUANT : LE SPORT ANTIGASPI ET SOLIDAIRE

Renforcer l'impact social et environnemental positif de la pratique du sport au cœur des territoires, tel est l'objectif de ce projet. Il entend ainsi réduire le bilan carbone des lieux et événements sportifs via la réduction du gaspillage alimentaire et accroître leur impact social via le don des surplus alimentaires vers les populations voisines en situation de précarité.

En sensibilisant et en entraînant l'ensemble des acteurs du sport dans une démarche « antigaspi et solidaire », il s'agit ainsi de faire de l'exception d'aujourd'hui la norme de demain.



VOLET DIVERSITÉ DES PRATIQUES

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BOXE

À l'image des ceintures de couleurs dans certains sports de combat (judo, karaté), la Fédération française de boxe souhaite créer des paliers de niveaux via la mise en place de l'opération gants de couleur. Ce dispositif entend décliner le projet fédéral au niveau local et, par la transversalité de ce nouvel outil pédagogique, créer des synergies entre le système de formation (entraîneurs, officiels, dirigeants, quel que soit le secteur formation, développement et haut-niveau) et les différentes formes de pratiques. Cela permettra ainsi d'augmenter le nombre de conventions avec les clubs et par conséquent d'accroître le nombre de licenciés.



VOLET APS ET HANDICAP

CONCEPTION D'UN HANDBIKE ADAPTABLE POUR TOUS LES HANDICAPS ET POUR TOUS LES NIVEAUX DE PRATIQUE

Le handbike adaptable permettra aux sportifs de pratiquer l'activité avec du matériel adapté à leurs caractéristiques fonctionnelles, morphologiques et physiques (avec assistance) et à leur handicap, tout en restant accessible financièrement. Ce matériel analysera le pédalage spécifique réalisé avec les membres supérieurs afin de proposer une analyse posturale permettant d'évoluer dans une position optimale adaptée, en préservant le capital santé du sportif.



L'AMI LIV-LAB SPORT

Les innovations de pratique peuvent être accompagnées d'innovations de lieux. Les Liv-Lab en sont les parfaits exemples. En 2018, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) relatif aux Liv-Labs Sport a été lancé par le CNDS. Construit avec le ministère des sports et un certain nombre de parties prenantes (Agence Nationale de la Recherche – ANR, Caisse des Dépôts et Consignations – CDC, Commissariat général à l'égalité des territoires – CGET, Inspection générale jeunesse et sports, et des personnalités qualifiées issue du Tremplin, du CHU de Clermont-Ferrand et de la société ISC), l'AMI a pour objet la création de nouveaux lieux attractifs de pratique sportive, les Liv-Labs Sport, dans l'optique de faciliter l'accès au sport pour les publics qui en sont les plus éloignés, et ce, en utilisant les dernières évolutions technologiques.

19 projets ont été déposés et 5 dossiers lauréats : la communauté d'agglomération de Lens-Liévin, la Région Bretagne, la communauté d'agglomération du Grand Besançon, et les villes d'Angers et de Marseille.

CÉRÉMONIE DE VALORISATION

Pour célébrer les lauréats de l'appel à projets « héritage et société » et de l'appel à manifestation d'intérêt Liv-Lab Sport, le CNDS a organisé une cérémonie de valorisation des projets sport et innovation **mardi 29 janvier 2019** à la Station F, en présence de Mme Roxana MARACINEANU, ministre des sports, M. Christophe ITIER, Haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale, M. Denis MASSEGLIA, président du CNOSEF, et Mme Arielle PIAZZA, présidente du CNDS.

Cette cérémonie a été l'occasion de valoriser les 227 projets déposés dans le cadre de l'appel à projets « héritage et société » et de mettre en lumière quelques lauréats. 6 porteurs de projets (fédérations, associations, collectivités) ont pu présenter leurs innovations face à un public nombreux.

Elle a également permis de présenter les 5 lauréats désignés par le jury de l'AMI Liv-Lab Sport parmi les 19 projets présentés par des collectivités territoriales de métropole et d'Outre-mer.



en haut : Roxana MARACINEANU, ministre des sports

de gauche à droite, en bas : Arielle PIAZZA, présidente du CNDS ; Christophe ITIER, Haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale ; et Denis MASSEGLIA, président du CNOSEF.



**PART
TERRITORIALE**



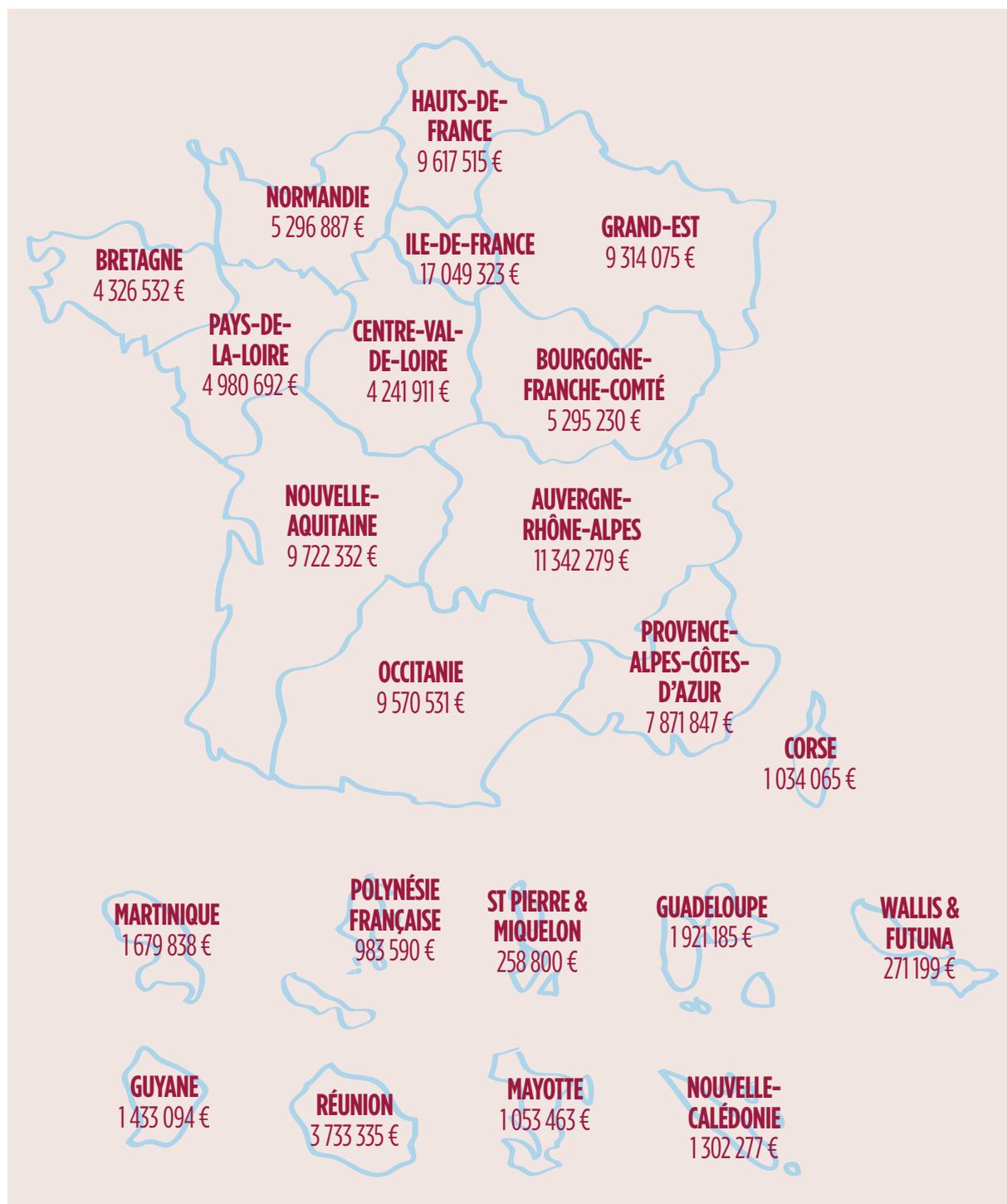
PART TERRITORIALE

LE SOUTIEN RENFORCÉ À LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX TERRITOIRES

1. OBJECTIFS PRIORITAIRES EN 2018 : L'EMPLOI, LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE ET LE « SPORT-SANTÉ »

A. PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS 2018

Depuis la réforme de la part territoriale en 2013, les crédits mobilisés en faveur des projets associatifs ont permis sans conteste un meilleur accès de toutes et tous à la pratique sportive, et ce, sur tous les territoires. L'année 2018 a été l'occasion pour les associations de poursuivre leur structuration pour être de véritables vecteurs de cohésion et d'éducation et rassembler la population autour de la candidature de la France à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. En 2018, le montant de la part territoriale s'est élevé à **112,3 M€**, répartis comme suit :



B. OBJECTIF « EMPLOI »

En 2018, le montant total des crédits visant à financer le soutien à l'emploi sportif s'est élevé à **41,3 M€, au profit de près de 4 900 emplois, ainsi que de 227 aides ponctuelles à l'emploi** (non comptabilisées dans les objectifs « emploi »).

	Nombre d'emplois	Montants
Total "Emploi" dont	4 513	35 522 911 €
Emplois Citoyens du Sport	369	4 102 004 €
Aides ponctuelles	227	1 652 605 €

De 2012 à 2018, le **montant alloué à l'emploi** (hors aides ponctuelles à l'emploi) a augmenté de **125 %** et le **nombre d'emplois de 94 %**.

	Montant*	Évol. annuelle	Nombre	Évol. annuelle
2012	17 614 966 €	-	2 522	-
2013	17 309 261 €	-1,7 %	2 232	-11,5 %
2014	24 104 650 €	39,3 %	2 838	27,2 %
2015	39 439 611 €	63,6 %	4 628	63,1 %
2016	44 503 283 €	12,8 %	5 041	8,9 %
2017	44 943 622 €	1,0 %	5 226	3,7 %
2018	39 624 915 €	-11,8 %	4 882	-6,6 %

* Hors aides ponctuelles à l'emploi

Fin 2017, le CNDS a confié au CREPS Auvergne-Rhône-Alpes et au pôle ressources national sports de nature (PRNSN), épaulés par Eric Maurence consultants (spécialiste dans le domaine de l'observation de l'emploi sportif), la **réalisation d'une enquête nationale sur le dispositif des « emplois CNDS »**. Cette étude visait à **évaluer et qualifier la pérennisation des emplois créés depuis 2008 dans le cadre de ce dispositif au niveau national, à identifier les pistes d'amélioration et à accompagner les différents acteurs dans l'élaboration d'un outil d'aide à la décision**.

Les résultats de cette enquête confirment que **l'effet de levier des emplois CNDS est réel et mesurable**.

Le taux de pérennisation des emplois CNDS est de 79 %, dont 96 % en contrat à durée indéterminée. **62 % des emplois pérennisés sont toujours occupés par le même salarié**. Ce sont **les clubs sportifs qui bénéficient le plus des aides du CNDS (64 %)**, devant les comités départementaux (21 %) et les ligues (15 %). **73 % de ces structures ont un budget inférieur à 350 K€** et 26 % d'entre elles ont un budget inférieur à 80 K€. L'effet d'aubaine en faveur des associations sportives aux budgets les plus importants est donc à nuancer.

Pour **55 % des structures conventionnées**, les salariés de l'emploi CNDS ont bénéficié d'**au moins une formation diplômante**, dont 47,6 % dans le champ du sport. La pérennisation des emplois est aussi facteur de l'accompagnement et du parcours de formation offert aux bénéficiaires qui leur permet de rebondir ensuite (que ce soit dans le secteur de l'emploi sportif ou en-dehors).

Le pourcentage de conventions arrivées à terme (plus de 91 %), dont les emplois sont occupés par un ou plusieurs salariés de manière simultanée ou non, constitue également un indice de pérennisation des emplois aidés par le CNDS.

Les aides à l'emploi CNDS s'avèrent en outre être un outil intéressant concernant l'insertion sur le marché du travail puisque **61 % des salariés qui ont été embauchés dans le cadre des conventions étudiées étaient soit étudiants, soit en recherche d'emploi**. De plus, 57 % des salariés au moment de leur embauche avaient moins de 30 ans.

Enfin, ont été identifiés dans le cadre de cette étude :

- 7 facteurs conditionnant la pérennisation des emplois : plus le budget de la structure, le nombre d'adhérents, la diversité des activités sportives proposées et la diversité des publics touchés sont importants, plus le taux de pérennisation est élevé. De même, ce taux augmente s'il y a, au moment de la signature de la convention, une autre personne d'encadrement salariée au sein de la structure ou si la création de poste se fait à la suite d'un CDD ou d'un apprentissage. Enfin, le taux de pérennisation est plus important pour les salariés de plus de 30 ans ;

- 3 facteurs ne conditionnant pas la pérennisation des emplois : le statut du territoire (le fait qu'un emploi se situe en territoire carencé QPV ou ZRR), le recours à d'autres aides à l'emploi avant la convention ou le genre du salarié n'ont aucune incidence sur le taux de pérennisation des emplois subventionnés.

C. OBJECTIF « SPORT – SANTÉ »

En 2018, **14,8 M€, soit 13,5 % de la part territoriale globale**, ont été alloués à des actions spécifiques assurant la promotion du sport-santé. Depuis 2012, les crédits de la part territoriale consacrés à cette thématique ont augmenté de 150 %. Sur cette même période, la part réservée à ces actions est passée de 4,3 % à 13,5 % (soit + 9,2 points).

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	ÉVOLUTION 2012-2018
Total « sport-santé »	5 927 622€	7 024 134€	7 532 449€	7 824 053€	8 171 426€	10 234 864€	14 815 302€	150 %
% part territoriale	4,3 %	5,4 %	5,8 %	5,9 %	6,3 %	7,7 %	13,5 %	-
Évolution annuelle	-	18,5 %	7,2 %	3,9 %	4,4 %	25,3 %	44,8 %	-

D. OBJECTIF « SPORT FÉMININ »

En 2018, près de **18 M€, soit 16,4 % de la part territoriale globale**, ont été alloués à des actions spécifiques en faveur des femmes et des jeunes filles. Depuis 2012, les crédits de la part territoriale consacrés aux femmes et aux jeunes filles ont augmenté de 46 %. Sur cette même période, la part réservée aux femmes et aux jeunes filles est passée de 8,8 % à 16,4 % (soit + 7,6 points).

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	ÉVOLUTION 2012-2018
Total « sport féminin »	12 317 195€	12 412 688€	13 911 930€	17 641 312€	19 836 701€	19 812 488€	17 985 311€	46 %
% part territoriale	8,8 %	9,5 %	10,7 %	13,4 %	15,3 %	14,8 %	16,4 %	-
Évolution annuelle	-	0,8 %	12,1 %	26,8 %	12,4 %	-0,1 %	-9,2 %	-

E. OBJECTIF « SPORT HANDICAP »

En 2018, près de **11,3 M€, soit 10,3 % de la part territoriale globale**, ont été alloués à des actions spécifiques en faveur des personnes en situation de handicap. Depuis 2012, les crédits de la part territoriale consacrés aux personnes en situation de handicap ont augmenté de 52,8 %. Sur cette même période, la part réservée aux personnes en situation de handicap est passée de 5,3 % à 10,3 % (soit + 5 points).

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	ÉVOLUTION 2012-2018
Total « sport handicap »	7 408 935€	8 734 138€	9 325 373€	10 887 680€	10 525 472€	11 859 984€	11 319 353€	52,8 %
% part territoriale	5,3 %	6,7 %	7,2 %	8,3 %	8,1 %	8,9 %	10,3 %	-
Évolution annuelle	-	17,9 %	6,8 %	16,8 %	-3,3 %	12,7 %	-4,6 %	-

F. OBJECTIF « LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, LES VIOLENCES ET LE HARCÈLEMENT DANS LE SPORT »

En 2018, près de **8,4 M€, soit 7,7 % de la part territoriale globale**, ont été alloués à des actions spécifiques en faveur de la lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement dans le sport. Depuis 2012, les crédits de la part territoriale consacrés à cet objectif ont augmenté de 270 %. Sur cette même période, la part réservée à la lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement dans le sport est passée de 1,6 % à 7,7 % (soit + 6,1 points).

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	ÉVOLUTION 2012-2018
Total lutte discriminations	2 274 991€	1 901 373€	1 988 392€	2 462 160€	2 189 108€	3 086 254€	8 414 831€	270 %
% part territoriale	1,6 %	1,5 %	1,5 %	1,9 %	1,7 %	2,3 %	7,7 %	-
Évolution annuelle	-	-16,4 %	4,6 %	23,8 %	-11,1 %	41 %	173 %	-

ZOOM SUR LE DISPOSITIF « J'APPRENDS À NAGER »

En 2018, le dispositif « J'apprends à nager » initié en 2015 et visant à soutenir des stages d'apprentissage de la natation à destination des enfants entrant en 6^{ème} et résidant prioritairement dans des territoires carencés, a été renforcé. Plus de **2,3M € soit 2,4 % de la part territoriale** ont été alloués à ce dispositif pour près de **640 actions** menées par **548 structures** :

- ▀ **25 comités régionaux** pour un montant de 364 676 € ;
- ▀ **82 comités départementaux** pour un montant de 465 030 € ;
- ▀ **359 clubs** pour un montant de 1 194 572 € ;
- ▀ **82 collectivités territoriales** pour un montant de 300 452 €.

Depuis 2015, ce sont près de **2 200 structures** qui ont été subventionnées par le CNDS pour mener des actions au titre de ce dispositif, pour un montant de près de **8,3M €** (part nationale et part territoriale), au profit de près de **314 000 enfants**.

2. L'ANIMATION DU RÉSEAU PAR LE CNDS

La mission d'appui du CNDS aux services a été poursuivie et renforcée en 2018 via notamment un accompagnement quotidien des référents régionaux et départementaux, la mise en place de formations sur site, la contribution à l'amélioration des outils... Le CNDS a organisé **un regroupement des référents régionaux CNDS** et participé aux **deux regroupements des chefs de pôles sport** des directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Il a également participé à **l'animation du réseau des délégués territoriaux adjoints du CNDS**, en prenant part régulièrement aux regroupements et réunions menés par le ministère chargé des sports et par le secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales.

20 sessions de formation régionales (OSIRIS/Compte Asso/procédures), représentant **40 journées de formation**, ont été mises en place entre février et avril 2018. Le CNDS a fait évoluer cette offre de formation en proposant systématiquement des formations destinées au mouvement sportif ayant pour but de le former à accompagner les associations sportives, dans le cadre de la dématérialisation de leur demande de subvention, via l'outil « Le Compte Asso ».



3. CHIFFRES CLÉS DE LA PART TERRITORIALE ¹

A. NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

En 2018, le CNDS a subventionné **13 995 associations et organismes sportifs** (contre 18 081 en 2017, soit -22,6 %) répartis comme suit :

- ▀ 1 134 ligues ou comités régionaux, soit 8,1 % ;
- ▀ 3 059 comités départementaux, soit 21,9 % ;
- ▀ 9 720 clubs, soit 69,4 % ;
- ▀ 82 collectivités territoriales, soit 0,6 % (au titre du dispositif « J'apprends à nager »).

^{1/} Les statistiques issues d'OSIRIS portent sur un montant total de 109 940 296 € puisqu'elles n'intègrent pas les données de la Corse, de Wallis et Futuna et de la Polynésie française.

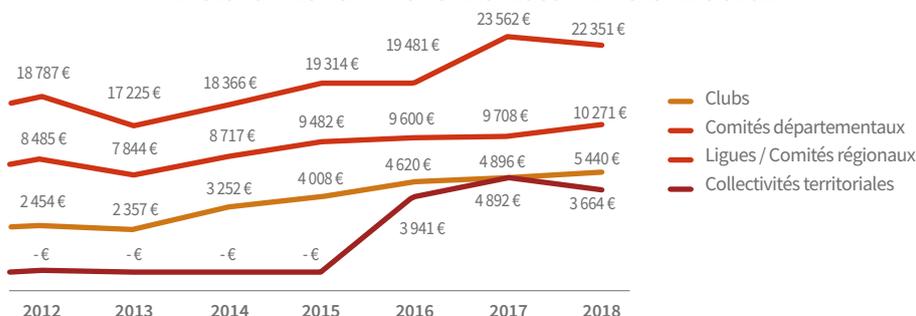
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DEPUIS 2012



B. MONTANTS MOYENS DES SUBVENTIONS

Le relèvement du seuil, en 2014, et le recentrage des priorités ont entraîné l'augmentation des montants moyens des subventions, et ce, quel que soit le type de bénéficiaires. Le seuil d'aide financière pour un bénéficiaire a été relevé en 2014 à 1 500 €. Il est néanmoins abaissé à 1 000€ pour les structures dont le siège social se situe en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50 % de la population en ZRR. En 2018, **le montant moyen d'une subvention s'élève à 7 856€** (contre 7 394 € en 2017, soit + 6,2 %).

ÉVOLUTION DES MONTANTS MOYENS DES SUBVENTIONS DEPUIS 2012



C. OBJECTIFS OPÉRATIONNELS²

RÉPARTITION DE LA PART TERRITORIALE PAR OBJECTIF OPÉRATIONNEL ET PAR NATURE DE L'AIDE EN 2018

	Aide à l'apprentissage	Aide à l'emploi	Aide au projet	Total général	%
Développement de l'éthique	228 724€	709 447€	7 514 260€	8 452 431€	7,7 %
Promotion du « sport - santé »	373 661€	1 862 209€	12 579 432€	14 815 302€	13,5 %
Réduction des inégalités d'accès à la pratique	2 335 193€	38 705 864€	45 631 506€	86 672 563€	78,8 %
Total général	2 937 578€	41 277 520€	65 725 198€	109 940 296€	100 %
%	2,7 %	37,5 %	59,8 %	100 %	

D. FINANCEMENT PAR TYPE DE TERRITOIRES

En 2018, **près de 57,7 M€**, soit 52,5 % de la part territoriale globale ont été alloués à des **actions spécifiques en direction des territoires carencés**. Depuis 2012², les crédits de la part territoriale consacrés aux territoires carencés ont augmenté de 63,5 %. Sur cette même période, la part réservée aux territoires carencés est passée de 25,3 % à 52,5 % (soit + 3,7 points).

	2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018		Évol. 2012-2018
Territoires carencés	35 284 518€	25,3 %	35 909 512€	27,6 %	26 364 588€	20,4 %	32 890 535€	25,0 %	44 794 722€	34,6 %	38 814 989€	29,0 %	57 675 070€	52,5 %	+48,6 %
Tous territoires	104 002 931€	74,7 %	94 343 942€	72,4 %	102 932 028€	79,6 %	98 835 930€	75,0 %	84 690 153€	65,4 %	94 874 033€	71,0 %	52 265 226€	47,5 %	+44,9 %
TOTAL	139 287 449€	100,0 %	130 253 454€	100,0 %	129 296 616€	100,0 %	131 726 465€	100,0 %	129 484 875€	100,0 %	133 689 022€	100,0 %	109 940 296€	100,0 %	+17,8 %
Part territ. car.	25,3 %		27,6 %		20,4 %		25,0 %		34,6 %		29,0 %		52,5 %		

La carte des territoires carencés (hors communes en contrats de ruralité) éligibles à une subvention de la part territoriale du CNDS est présentée en annexe page 39.

^{2/} Il est impossible d'établir un tableau comparatif entre les périodes 2012-2017 et 2018, le mode de calcul des statistiques entre 2017 et 2018 ayant été changé. Les objectifs opérationnels ont été recentrés autour de 4 axes (contre 8 en 2017) : la professionnalisation du mouvement sportif, la promotion du « sport - santé », la lutte contre les inégalités d'accès à la pratique sportive et la lutte contre toutes formes de discriminations dans le sport. Certains objectifs opérationnels de 2017 (comme la formation par exemple) ont ainsi évolué pour devenir des moyens d'atteindre ces 4 axes prioritaires.

2018 **CNDS**

Rapport d'activité



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

DANS LES TERRITOIRES CARENCÉS ET SOUTIEN À L'INNOVATION

1. ORIENTATIONS 2018 DE LA PART ÉQUIPEMENT

A. POURSUITE DE LA RÉFORME RELATIVE AUX ÉQUIPEMENTS EN TERRITOIRES CARENCÉS

L'année 2018 est la quatrième année de mise en œuvre de la réforme des critères de soutien en matière d'équipements sportifs, les résultats constatés ayant démontré la pertinence de ce ciblage et la nécessité de renforcer les interventions du CNDS dans ces territoires : **soutien centré exclusivement sur les projets situés dans les territoires carencés, urbains (quartiers prioritaires de la ville notamment) ou ruraux (Zones de revitalisation rurale (ZRR), communes inscrites dans un contrat de ruralité, bassin de vie comprenant au moins 50 % de la population en ZRR). Une priorité a été donnée de surcroît aux 50 QPV les plus démunis en équipements sportifs.**

Deux enveloppes ont été concernées en 2018 par ce ciblage territorial : l'enveloppe des équipements structurants locaux avec 20 M€ et l'enveloppe « héritage et société », dans le prolongement de l'enveloppe « Héritage 2024 » de 2017, avec 5 M€.

B. RECONDUCTION DE L'ENVELOPPE « OUTRE-MER & CORSE » ET SOUTIEN À L'INNOVATION

Suite au rapport de la mission conjointe de l'inspection générale de l'administration et de l'inspection générale de la jeunesse et des sports sur les besoins en matière d'équipements sportifs dans les territoires ultramarins, réalisé en juillet 2016, **le plan pluriannuel de développement des infrastructures sportives en Outre-mer mis en place par le ministère chargé des sports conjointement avec le ministère des Outre-mer** en vue de rattraper le retard de ces territoires carencés a été poursuivi pour la deuxième année. Confrontée aux mêmes problématiques, la Corse a été intégrée dans ce plan qui a bénéficié en 2018 de 7 M€ de la part du CNDS.

Au sein de cette enveloppe, **500 000 € ont été dédiés à la reconstruction des équipements sinistrés de Saint-Martin** jugés prioritaires et urgents suite au passage de l'ouragan Irma en septembre 2017.

Enfin, l'accent a été mis sur les équipements démonstrateurs innovants, c'est-à-dire susceptibles d'être généralisés dans les territoires ultramarins. Le dispositif a été engagé en novembre 2017 avec l'appel à projets « Études d'équipements démonstrateurs innovants en territoires ultramarins ». **Au titre de l'enveloppe Outre-mer et Corse, 300 000 €** ont ainsi été réservés pour des projets répartis en 3 catégories d'équipements : équipements sportifs de proximité pour l'apprentissage de la natation, plateaux sportifs couverts pour des sports non traditionnels, équipements permettant une pratique de sport-santé.

Dans le cadre du soutien à l'innovation, un appel à manifestation d'intérêt relatif à la création de nouveaux lieux de pratique sportive intégrant les dernières évolutions technologiques et numériques, les **Liv-Lab Sport**, a été lancé en mars 2018 par le département des subventions d'équipement, avec pour objet d'encourager l'activité physique chez les personnes les plus éloignées de la pratique sportive. **500 000 €** ont été réservés au titre de l'enveloppe « héritage et société » de la part nationale pour l'attribution de subventions d'études de faisabilité aux **5 lauréats** : la communauté d'agglomération de Lens-Liévin, la Région Bretagne, la communauté d'agglomération du Grand Besançon, et les villes d'Angers et de Marseille.



Liv-Lab Sport

Liv-Lab Breizh Digital Sport GIP Campus Bretagne / Conseil régional de Bretagne

2. ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS LOCAUX (20 M€)

L'enveloppe des équipements structurants locaux pour laquelle 20 M€ ont été affectés comprend une sous-enveloppe concernant les équipements mis en accessibilité et l'acquisition de matériel favorisant la pratique sportive des personnes en situation de handicap de 2 M€.

Le conseil d'administration a attribué **32 M€ de subventions au profit des équipements sportifs**

A. ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS LOCAUX EN TERRITOIRES CARENCÉS

121 dossiers représentant près de 73 M€ de demandes de subvention ont été présentés au comité de programmation et examinés de façon approfondie en s'appuyant sur l'exploitation du recensement national des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES), les schémas directeurs d'équipements, ainsi que différents éléments d'analyse, comme l'examen des carences à partir de cartes interactives afin d'identifier la localisation des équipements entre eux et leur environnement géographique.

48 dossiers ont fait l'objet d'un **avis favorable** du comité de programmation pour un montant total au final d'environ **17,4 M€** avec un taux moyen de subvention de près de 12 %.

Parmi ces 48 dossiers :

- **26 dossiers** sont situés en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) ou à proximité, dont 5 ultra-carencés en équipements sportifs pour un montant de subventions de 9,2 M€, représentant 54 % des dossiers et 52 % des financements,
- **17 dossiers** sont situés en zone rurale pour un montant de subventions de 5,3 M€, représentant 35 % des dossiers et 30 % des financements,
- **5 projets** situés à la fois en QPV/proximité (dont 1 en QPV ultra-carencé) et en zone rurale ont été retenus pour un montant de 2,9 M€,
- **4 projets** sont situés dans le bassin minier, dont 2 en QPV/proximité ultra-carencé en équipement sportif.

ZOOM SUR LES PROJETS INNOVANTS

Deux projets parmi ceux retenus sont à signaler pour leur caractère innovant : l'un portant sur la réhabilitation d'une piscine en friche en skate-park à Saint-Jean-de-Braye (45), par l'installation de modules de skate dans l'un des anciens bassins de natation, l'autre relatif à la construction d'un centre aquatique à Wormhout (59) qui fonctionnera en réseau de chaleur par biomasse grâce au recyclage de déchets verts issus de l'agriculture locale.

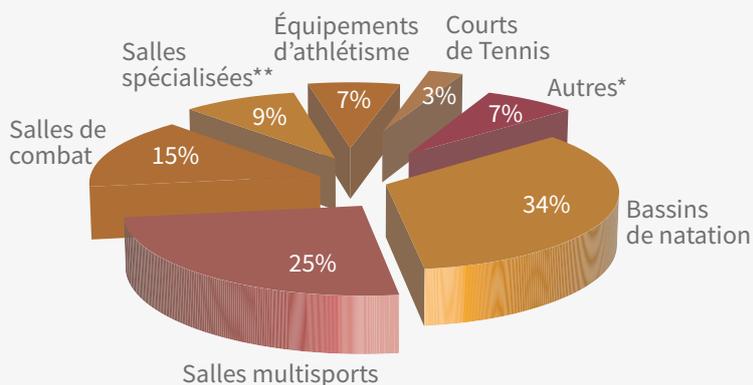
CENTRE AQUATIQUE DE WORMHOUT (59)

Le futur centre aquatique intercommunal porté par la Communauté de communes des Hauts de Flandre, à Wormhout (59).



Cabinet Chabanne + Partenaires architecte.

RÉPARTITION DES DOSSIERS RETENUS PAR TYPE D'ÉQUIPEMENT EN %
(HORS SINISTRES)



* Autres : Site de glisse aérotractée, skatepark, espace d'eau vive, acquisition de matériel (planeurs)

** Salles spécialisées : salle d'escrime, salle de gymnastique, salle de sports urbains, salle de danse

Les bassins de natation et les salles multisports sont toujours les équipements plébiscités au sein de cette enveloppe avec 34 % des dossiers retenus pour les premiers (en cohérence avec le volet développé sur la part territoriale « J'apprends à nager ») et 25 % pour les seconds.

20 projets de centres aquatiques ont été retenus pour un montant de 10,2 M€, dont 1 situé en QPV ultra-carencé, à Pontoise (95), qui s'est vu attribuer une subvention de 300 000 €.

CENTRE AQUATIQUE AQUAMALO À SAINT-JOUAN DES GUÉRETS (35)



Le futur centre aquatique Aquamalo porté par la Communauté d'agglomération du pays de Saint-Malo en cours de construction offrira à terme un bassin olympique de 50 m comprenant 8 couloirs, un bassin d'apprentissage, ainsi qu'un bassin nordique.



Un projet qui allie innovation (chaudière à bois et ultrafiltration permettant de récupérer l'eau de lavage des filtres) et esthétique : transparence des façades, éclairage zénithaux, gestion de la lumière naturelle, ventilation naturelle, apport thermique solaire, protection solaire et acoustique, lignes fluides et dynamiques, matériaux, espaces végétalisés.

FUTUR CENTRE AQUALUDIQUE DU STADE À CHAMBÉRY (73)

Le centre aqualudique de Chambéry, porté par la Communauté d'agglomération du Grand Chambéry, situé à proximité de deux quartiers prioritaires de la ville offrira aux usagers (scolaires, associations sportives et grand public) un bassin de 25 m et 8 couloirs, un bassin d'apprentissage et d'échauffement ainsi qu'un bassin extérieur de 50 m avec 3 lignes d'eau.



Infographies du futur centre aqualudique du stade - 30/08/2017 - ALN pour CmCB

CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE « PALESTRA » SUR LA COMMUNE DE CHAUMONT (52)



Porté par la communauté d'agglomération de Chaumont du bassin Nogentais et du bassin de Bologne, Vignory et Froncles, ce centre aquatique subventionné par le CNDS constituera, avec la salle de sport dédiée au volley-ball de haut-niveau subventionnée par le ministère des sports, un superbe complexe sportif. Le centre aquatique comprendra un bassin de natation de 25 m et 6 couloirs, un bassin d'activités ainsi qu'un bassin à la fois d'apprentissage et d'activités ludiques.

B. RÉNOVATION D'ÉQUIPEMENTS SINISTRÉS SUITE AUX INTEMPÉRIES DE 2016

En ce qui concerne les projets de rénovation d'équipements faisant suite aux intempéries du printemps 2016 ayant entraîné des inondations reconnues comme catastrophes naturelles par décret du 8 juin 2016, notamment en régions Île-de-France et Centre - Val-de-Loire, 2 demandes de subventions ont été transmises au CNDS qui ont reçu un avis favorable du comité de programmation : 560 000 € ont ainsi été attribués à ces projets situés en Seine-et-Marne (77) et dans le Loiret (45).

C. MISES EN ACCESSIBILITÉ

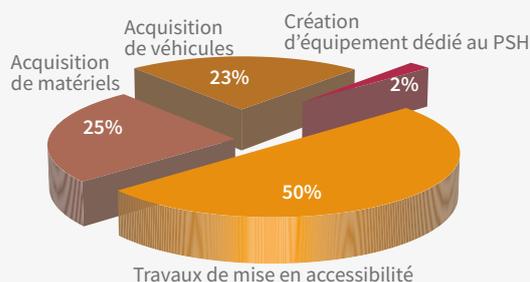
Le conseil d'administration, après avis du comité de programmation, a validé la proposition du comité technique de retenir 52 dossiers sur les 77 dossiers examinés, pour 2 M€ de subventions, soit la totalité du montant consacré au développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

MISE EN ACCESSIBILITÉ D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



ULM innovant (type A22L2(P)-AEROPRAKT LTD) adapté aux personnes en situation de handicap (poignée triple fonction avec fonction malonnier latéral et chargement du fauteuil par la soute).

RÉPARTITION DES DOSSIERS RETENUS PAR TYPE D'ÉQUIPEMENT



Parmi les dossiers retenus, 26 dossiers de mises en accessibilité d'équipements, 13 dossiers d'acquisition de matériel, 12 dossiers d'acquisition de véhicules adaptés, et 1 création d'équipement sportif dédié aux personnes en situation de handicap (PSH).

3. ENVELOPPE « HÉRITAGE ET SOCIÉTÉ » RELATIVE AUX ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ EN ACCÈS LIBRE (5 M€)

La réalisation d'équipements sportifs légers en accès libre, prioritairement des plateaux multisports et des parcours de santé, connectés et/ou concertés, a été accompagnée financièrement dans la continuité de l'enveloppe « Héritage 2024 » de 2017.

En 2018, contrairement à 2017 où aucun zonage géographique n'était défini, cette enveloppe de 5 M€ a ciblé les projets situés dans les mêmes zonages géographiques que ceux définis pour l'enveloppe des équipements structurants locaux en territoires carencés (quartiers prioritaires de la ville et zones rurales). D'autre part, un quota de dossiers a été fixé par région en proportion de la population de chaque région.

Au total, 164 dossiers représentant un montant de demandes de subvention de plus de 6,4 M€ ont été présentés au Comité de programmation. Après examen, 146 dossiers ont été sélectionnés pour un montant de subvention correspondant à la totalité de l'enveloppe.

PARMI LES DOSSIERS RETENUS :

En ce qui concerne **la localisation géographique** :

- ▣ 53 dossiers en QPV ou à proximité immédiate, dont 10 figurant dans les territoires ultra-carencés (soit 36 % des dossiers retenus et 46 % des financements) ;
- ▣ 87 dossiers en zone rurale (60 % des dossiers et 45 % des subventions) ;
- ▣ 6 dossiers à la fois en QPV/proximité et en zone rurale.

En ce qui concerne **la nature des équipements** :

- ▣ 96 projets comprenant a minima un plateau multisports (hors parcours de santé) ;
- ▣ 35 projets comprenant a minima un parcours de santé (hors plateau multisports), dont 1 dossier parmi ceux qui avaient bénéficié d'une subvention d'étude dans le cadre de l'appel à projets relatif aux équipements démonstrateurs innovants en territoires ultramarins : projet de la commune de Sinnamary en Guyane relatif à la réalisation d'un parcours de santé connecté (fonctionnement par application mobile et flash code sur chaque agrès permettant le choix des entraînements) conçu avec des matériaux résistant aux conditions climatiques locales.

Au total, sur les 2 enveloppes « Équipements structurants locaux en territoires carencés » et « héritage et société », 15 quartiers prioritaires de la ville dépourvus ou sous-équipés en équipements sportifs vont pouvoir bénéficier d'équipements sportifs structurants ou de proximité grâce à près d'1,8 M€ d'aide du CNDS.

4. ENVELOPPE « OUTRE-MER & CORSE » (7 M€)

Cette enveloppe de **7 M€** vise à soutenir le développement des équipements sportifs dans les territoires déficitaires présentant, d'une part, un taux d'équipements inférieur à celui de la moyenne nationale et, d'autre part, une vétusté accrue des installations en raison des difficultés d'accès et des conditions climatiques.

Ce plan propose une approche pragmatique et adaptée aux spécificités de ces territoires. Ainsi, il n'y a pas de critère d'éligibilité en termes de types d'équipements sportifs ou de territoires : tous les projets sont susceptibles d'être accompagnés dès lors qu'ils répondent à un diagnostic territorial concerté.

Dans ce cadre, **5 subventions d'étude de faisabilité/programmation ont été attribuées à 5 collectivités lauréates de l'appel à projets pour le financement d'études d'équipements démonstrateurs innovants en territoires ultramarins pour un montant total de 203 704 €** : communauté d'agglomération de la Riviera du Levant (Guadeloupe), commune du Carbet (Martinique), commune de Sinnamary (Guyane), collectivité de Polynésie française, territoire des Îles Wallis & Futuna.

Toujours au titre de cette enveloppe, **500 000 € de subventions ont également été attribués pour le financement des reconstructions ou rénovations de 4 équipements sinistrés de Saint-Martin suite au passage de l'ouragan Irma.**

Ainsi la capacité de programmation finale au titre de l'enveloppe Outre-mer & Corse était de 6 296 296 € avant examen des 57 projets d'équipements présentés au titre de la campagne 2018 représentant près de 17 M€ de demandes de subvention.

Au total, 34 dossiers ont été sélectionnés après examen par le comité de programmation pour un soutien financier à hauteur du solde de l'enveloppe.



À noter, parmi ces dossiers :

- 4 dossiers d'équipements sinistrés en Guadeloupe (en sus des dossiers Irma à Saint-Martin), suite à l'ouragan Maria pour un montant de subvention de 261 000 €, ce qui porte le montant global de rénovation des équipements sinistrés en Outre-mer à 761 000 € ;
- 1 dossier porté par la Ligue réunionnaise de surf à Saint-Paul (La Réunion) pour l'acquisition de bateaux et de matériels dans le cadre du plan Vigie Requins Renforcé pour un montant de 170 000 € ;
- 2 projets d'équipements sportifs démonstrateurs innovants portés par des collectivités lauréates de l'appel à projets :
 - 1 projet du territoire de Wallis & Futuna relatif à la réalisation, sur la commune de Liku, d'une piscine flottante composée de cubes flottants permettant un nombre illimité de configurations, résistante et conçue pour être montée, démontée, remontée rapidement en fonction des alertes météorologiques, pour lequel il a été attribué une subvention de 600 000 € ;

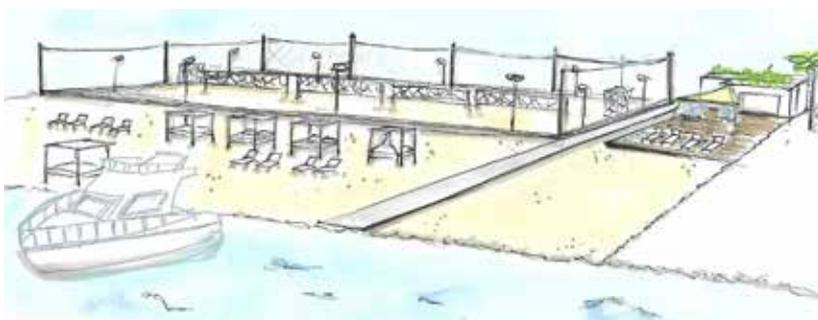
PISCINE FLOTTANTE DE LIKU, À WALLIS



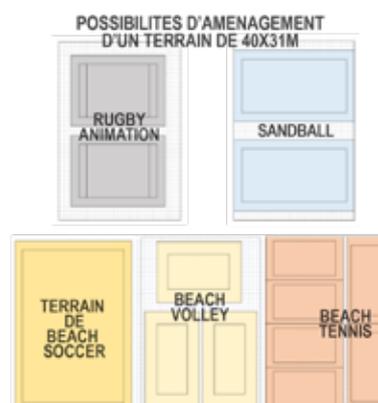
La piscine flottante modulaire du Territoire des Îles Wallis & Futuna pour l'apprentissage de la natation, particulièrement résistante et conçue pour être montée et démontée rapidement en fonction des alertes météorologiques.

- 1 projet sur la commune du Carbet en Martinique pour la réalisation d'un équipement multisports connecté et modulaire, le beach sports center 2.0, permettant la pratique de plusieurs activités sportives en même temps (beach tennis, beach volley, beach soccer, beach rugby, sandball, gymnastique, etc.), éclairé par autoproduction d'énergie solaire, pour lequel il a été proposé une subvention de 240 000 €.

ÉQUIPEMENT MULTISPORTS CONNECTÉ ET MODULABLE, LE BEACH SPORTS CENTER 2.0



Le Beach Center 2.0 de la commune du Carbet en Martinique, équipement sportif modulaire et permettant de pratiquer plusieurs activités physiques et sportives de bord de mer, simultanément.





2018 **CNDS**
Rapport d'activité

**PART
NATIONALE**

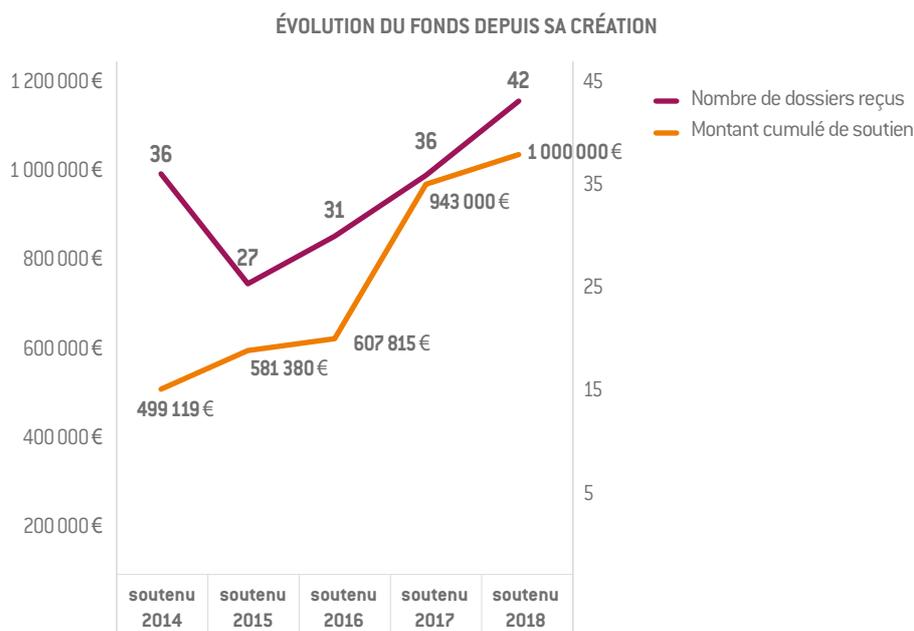


PART NATIONALE

1. FONDS DE SOUTIEN À LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE

Ce dispositif de soutien financier aux fédérations sportives (et par extension aux ligues professionnelles et aux associations ayant reçu un soutien de la fédération) pour la production audiovisuelle d'événements sportifs ou de reportages concernant des sports féminins ou pratiqués par des personnes en situation de handicap ou des pratiques sportives émergentes a atteint son régime de croisière en 2017, 4 ans après sa création le 25 mars 2014. Doté de 1 M€, ce fonds a fait l'objet d'un élargissement au financement des grands événements sportifs internationaux (GESI) et au partenariat France Télévisions / CNOSF destiné à encourager le développement du sport auprès des téléspectateurs.

81 dossiers ont été examinés par la commission composée de représentants du mouvement sportif et d'experts de l'audiovisuel, qui a rendu un avis favorable sur **42 dossiers pour 1 M€**. Depuis la création du fonds de soutien à la médiatisation, en 2014, 172 retransmissions et reportages ont ainsi été soutenus par ce dispositif.



2. GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX (GESI)

L'année 2018 est marquée par l'organisation de plusieurs événements sportifs soutenus par le CNDS :

- ▣ Ryder Cup 2018, organisée par la Fédération française de golf,
- ▣ Championnat d'Europe féminin de handball 2018, organisé par la Fédération française de handball,
- ▣ Championnats d'Europe d'haltérophilie handisport 2018, organisés par la Fédération française handisport,
- ▣ Jeux européens INAS 2018, organisés par la Fédération française de sport adapté,
- ▣ Championnat du monde de hockey-sur-glace féminin division 1 groupe A 2018, organisé par la Fédération française de hockey-sur-glace.



ANNEXES

1. COMPTE DE RÉSULTAT

2. BILAN DE L'EXERCICE

3. TROMBINOSCOPE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNDS

4. ORGANIGRAMME DU CNDS

5. ANNUAIRE TÉLÉPHONIQUE DU CNDS

6. GLOSSAIRE

7. CARTE DES TERRITOIRES CARENCÉS



CHARGES		EXERCICE 2018	EXERCICE 2017	PRODUITS	
Intitulé				Intitulé	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	
Achats				Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de services par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	949 415,33	885 872,76		Subventions pour charges de service public	3 800 000,00
Charges de personnel				Subventions de fonctionnement en provenance de l'État et des autres entités publiques	
Salaires, traitements et rémunérations diverses	1 110 721,82	1 098 307,01		Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'État et des autres entités publiques	
Charges sociales	473 579,44	473 757,00		Dons et legs	127 949 520,00
Intéressement et participation				Produits de la fiscalité affectée	278 220 857,61
Autres charges de personnel	23 195,15	24 150,13		Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	147 788,12	260 288,24		Ventes de biens ou prestations de services	
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	108 035,55	107 693,99		Produits de cessions d'éléments d'actif	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2 812 735,41	2 850 069,13		Autres produits de gestion	
CHARGES D'INTERVENTION				Production stockée et immobilisée	4 969 223,14
Dispositif d'intervention pour compte propre				Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	
Transferts aux ménages				Autres produits	
Transferts aux entreprises	27 022 736,03	54 351 676,39		Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	
Transferts aux collectivités territoriales				Reprises du financement rattaché à un actif	
Transferts aux autres collectivités	130 170 913,27	191 467 986,22		Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme				TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	136 718 743,14
Dotations aux provisions et dépréciations				PRODUITS FINANCIERS	
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	157 193 649,30	245 819 662,61		Produits des participations et des prêts	
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)				Produits nets sur cessions des immobilisations financières	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	160 006 384,71	248 669 731,74		Intérêts sur créances non immobilisées	
CHARGES FINANCIÈRES				Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Pertes de change				Gains de change	
Autres charges financières				Autres produits financiers	
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières				Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	0,00			TOTAL PRODUITS FINANCIERS	0,00
Impôt sur les sociétés				RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ (P E R T E)	23 287 641,57
RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ (B É N É F I C E)	160 006 384,71	278 775 458,48		TOTAL PRODUITS	160 006 384,71
TOTAL CHARGES	160 006 384,71	278 775 458,48			278 775 458,48

3. TROMBINOSCOPE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNDS

MEMBRES DE DROIT



Arielle PIAZZA
Présidente du CA



Roxana MARACINEANU
Ministre des sports



Jean-Marc OLERON
Sous-directeur à la direction du budget du ministère de l'action et des comptes publics représentant Gérard DARMANIN, ministre de l'action et des comptes publics



Denis MASSEGLIA
Président du CNOSF



Marie-Amélie LE FUR
Présidente du CPSF



Gilles QUENEHERVE
Directeur des sports, ministère des sports

REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

TITULAIRES



Patrick LE GALL
Adjoint au directeur des finances, des achats et des services, ministères sociaux



François-Antoine MARIANI
Commissaire délégué, CGET



Isabelle DORLIAT-POUZET
Chef du bureau des services publics locaux, ministère de l'intérieur



Jean-Marc BETEMPS
Sous-directeur des affaires financières, ministères sociaux



Sophie DUVAL-HUWART
Directrice du développement des capacités des territoires, CGET



Benjamin ORSAT
Responsable des secteurs de l'enseignement, de la formation professionnelle, sport et périscolaire du bureau des services publics locaux, ministère de l'intérieur

REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

TITULAIRES



Sylvie HIRTZIG
Directrice régionale DRJSCS Centre-Val-de-Loire



Isabelle DELAUNAY
Directrice régionale DRJSCS Auvergne-Rhône-Alpes



Thierry PERIDY
Directeur régional DRJSCS Pays-de-la-Loire



Yannick BARILLET
Directeur régional DRJSCS Bretagne

REPRÉSENTANTS DU MOUVEMENT SPORTIF

TITULAIRES



Gilles SEZONALE
Président de la FF Natation



Jean-Michel BRUN
Secrétaire général du CNOSF



Didier GAILHAGUET
Président de la FF Sports de glace



Jean-Pierre MOUGIN
Vice-président délégué en charge de la professionnalisation du CNOSF en charge de la professionnalisation



Jean-Lou CHARON
Président de la FF Golf



Bernard AMSALEM
Vice-président délégué en charge du haut niveau du CNOSF en charge du haut niveau

TITULAIRES



Patrick GIRARD
Président CDOS-Vienne



Evelyne CIRIEGI
Présidente CROS-Île-de-France



Charles CALI
Président CROS-Nouvelle-Calédonie



Claude AZEMA
Président CDOS-Jura

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

TITULAIRES



Jean-Paul OMEYER
Conseiller régional du
Grand-Est / ARF



David LAZARUS
Maire de Chambly / AMF



Patrick WEITEN
Président du Conseil
départemental de Moselle / ADF



Pierre POULIQUEN
Vice-président du Conseil régional
de Bretagne / ARF



Roselyne BIENVENU
Adjointe au Maire d'Angers / AMF



Henri NAYROU
Président du Conseil
départemental de l'Ariège / ADF

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES



Nicolas BELLOIR
Président du Comité de
programmation du CNDS



Charles LANTIERI
Directeur général
délégué / FDJ



Marie VILLETTE
Directrice générale
du Parc et Grande Halle de la Villette

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DU CNDS

TITULAIRE



Catherine LERAY
Contrôleur de première classe
des finances publiques - CNDS

MEMBRES INVITÉS AVEC VOIX CONSULTATIVE



Eric JEANSANNETAS
Sénateur de la Creuse



Pierre-Yves BOURNAZEL
Député de Paris



Perrine GOULET
Députée de la Nièvre



Jean-Jacques LOZACH
Sénateur de la Creuse

4. ORGANIGRAMME DU CNDS

VERSION DÉCEMBRE 2018

Directrice générale
Armelle DAAM

Assistante de Direction
Aude LANGEVIN

Secrétariat général
Mathilde GOUGET

Affaires générales
Assistante de prévention SST
Anna Isabelle BEATO

Direction financière et
Agence comptable (DFAC)
Jérôme RODRIGUEZ

Yasmine BEAU-TRICERRI
Jean-Pascal BRODA
Philippe CARON
Catherine LERAY
Agnès MONTARNAL
Yoann PELLETIER

Département des financements
déconcentrés (DEFIDEC)
Agathe BARBIEUX

Odile COLLARD
Julien FRESLON
Olivia LAOU (*à partir de décembre*)
Charles-Étienne ROBERT
(jusqu'en octobre)
Jennifer ARRETEAU
(jusqu'en septembre)

Département des subventions
d'équipement et concours
d'innovation
Valérie SAPLANA

Déborah SICSIC
Marie RENAUD
Mathieu CHAUVIN

Département innovation
sociale et RSE
Yacine MEDJAHED

Virginie LAMOTTE

CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT - CNDS

69/71, RUE DU CHEVALERET 75013 PARIS

STANDARD : 01 53 82 74 00

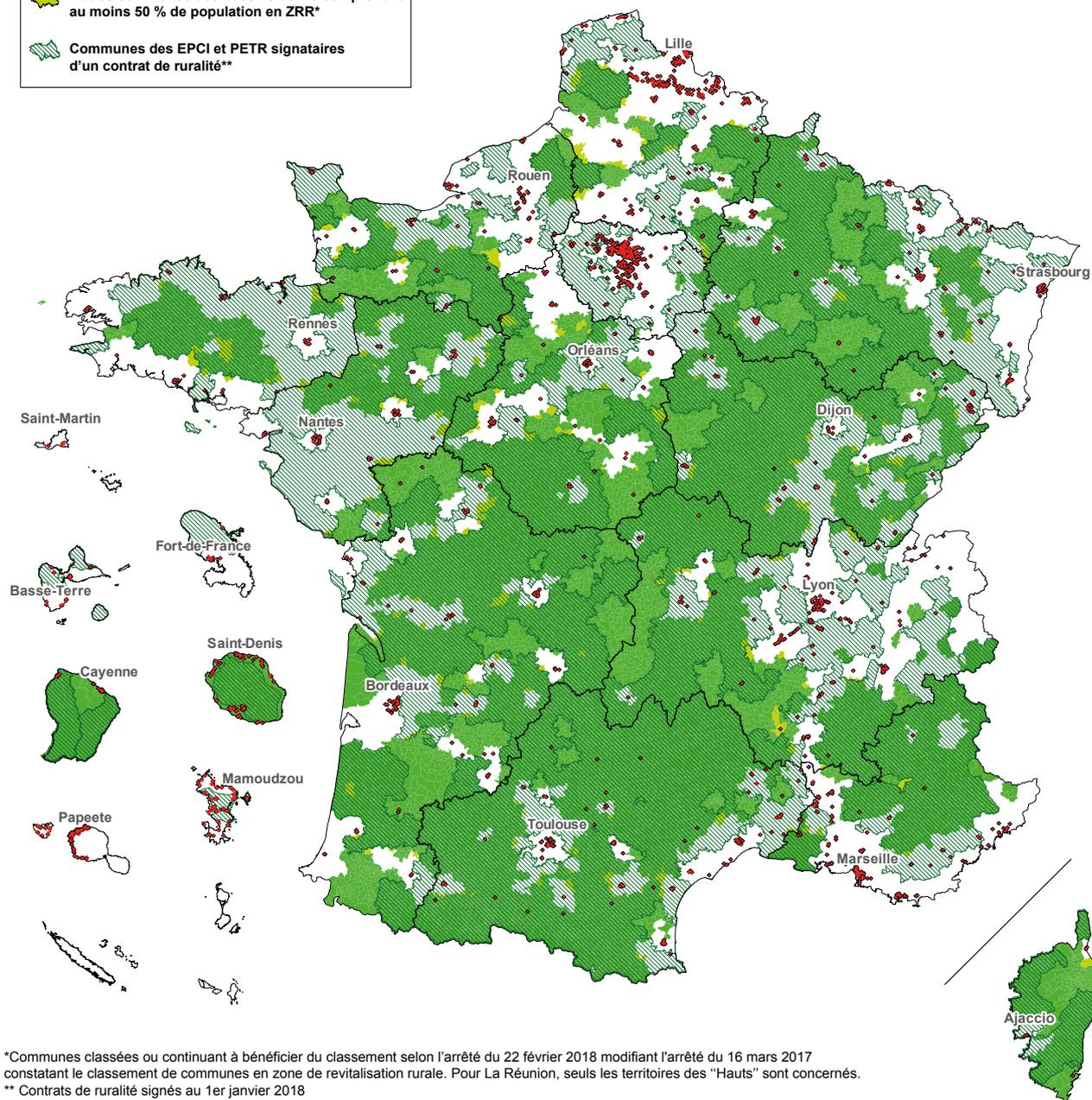


SERVICE	AGENTS	COURRIELS	TÉLÉPHONE
DIRECTION GÉNÉRALE			
	Armelle DAAM / Directrice générale	armelle.daam@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 10
	Aude Langevin / Assistante de direction	aude.langevin@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 11
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL			
	Mathilde GOUGET / Secrétaire générale	mathilde.gouget@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 17
	Isabelle BEATO / Affaires générales - assistante de prévention	isabelle.beato@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 32
DIRECTION FINANCIÈRE ET AGENCE COMPTABLE (DFAC)			
	Jérôme RODRIGUEZ / Directeur financier et agent comptable	jerome.rodriguez@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 21
	Yasmine BEAU-TRICERRI / Adjointe	yasmine.beau-tricerri@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 22
	Jean-Pascal BRODA / Comptable	jean-pascal.broda@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 27
	Catherine LERAY / Comptable	catherine.leray@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 25
	Agnès MONTARNAL / Comptable	agnes.montarnal@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 31
	Philippe CARON / Chargé de mission	philippe.caron@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 24
	Yoann PELLETIER / Comptable	yoann.pelletier@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 23
DÉPARTEMENT DES FINANCEMENTS DÉCONCENTRÉS (DEFIDEC)			
	Agathe BARBIEUX / Cheffe du département	agathe.barbieux@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 41
	Odile COLLARD / Adjointe	odile.collard@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 33
	Julien FRESLON / Chargé de mission	julien.freslon@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 59
	Olivia LAOU / Chargée de mission	olivia.laou@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 16
	Charles-Étienne ROBERT	charles-etienne.robert@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 16
	Jennifer ARRETEAU	jennifer.arreteau@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 26
DÉPARTEMENT DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT ET CONCOURS D'INNOVATION (DSE)			
	Valérie SAPLANA / Cheffe du département	valerie.saplana@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 51
	Déborah SICSIC / Adjointe	deborah.sicsic@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 52
	Marie RENAUD / Chargée de mission	marie.renaud@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 54
	Mathieu CHAUVIN / Chargé de mission	mathieu.chauvin@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 53
DÉPARTEMENT INNOVATION SOCIALE ET RSE PAR LE SPORT			
	Yacine MEDJAHED / Chef du département	yacine.medjahed@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 15
	Virginie LAMOTTE / Chargée de mission innovation sociale et animation territoriale	virginie.lamotte@cnds.sports.gouv.fr	01 53 82 74 57

A	AE	Autorisation d'engagement
	BEES	Brevet d'état d'éducateur sportif
	BOP	Budget opérationnel de programme
B		
C	CDI	Contrat à durée indéterminée
	CA	Conseil d'administration
	CDOS	Comité départemental olympique et sportif
	CNDS	Centre national pour le développement du sport
	CNOSF	Comité national olympique et sportif français
	CP	Crédit de paiement
	CP	Comité de programmation
	CPSF	Comité paralympique et sportif français
	CREPS	Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive
	CROS	Comité régional olympique et sportif
	CT	Commission territoriale
	CTOS	Comité territorial olympique et sportif
	CTPS	Conseiller techniques et pédagogique supérieur
D	DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
	DRDJSCS	Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
	DS	Direction des sports
	DT	Délégué territorial
	DTA	Délégué territorial adjoint
E	ETP	Équivalent temps plein
	FDJ	Française des Jeux
F		
G	GESI	Grands événements sportifs internationaux
	GIP	Groupement d'intérêt public
J	JAN	J'apprends à nager
	JOP	Jeux olympiques et paralympiques
L	LFI	Loi de finances initiale
	LFR	Loi de finances rectificative
M	MGP	Métropole du Grand Paris
	MS	Ministère des sports
N	NOTRe	Nouvelle organisation territoriale de la république
	PRNSN	Pôle ressources national sports de nature
P		
Q	PT	Part territoriale
	QPV	Quartiers prioritaires de la ville
R	RES	Recensement national des équipements sportifs, sites et lieux de pratiques
	STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
S		
Z	ZRR	Zones de réhabilitation rurale

**7. CARTE DES TERRITOIRES CARENCÉS (HORS COMMUNES EN CONTRATS DE RURALITÉ)
ÉLIGIBLES À UNE SUBVENTION DE LA PART TERRITORIALE DU CND5**

- ◆ Quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Communes classées ZRR*
- Autres communes des bassins de vie comprenant au moins 50 % de population en ZRR*
- ▨ Communes des EPCI et PETR signataires d'un contrat de ruralité**



*Communes classées ou continuant à bénéficier du classement selon l'arrêté du 22 février 2018 modifiant l'arrêté du 16 mars 2017 constatant le classement de communes en zone de revitalisation rurale. Pour La Réunion, seuls les territoires des "Hauts" sont concernés.
 ** Contrats de ruralité signés au 1er janvier 2018
 Géographie des communes au 1er janvier 2017
 Population municipale au 1er janvier 2015

Source : CGET
 Réalisation : Ministère des sports – Direction des sports / Bureau des équipements sportifs (DS.B3)

2018 **CNDS**

Rapport d'activité



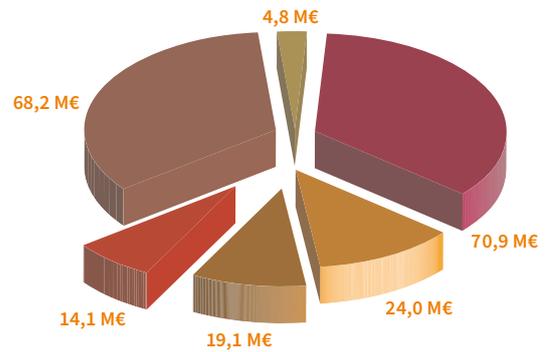
EN RÉSUMÉ



Recettes et dépenses budgétaires

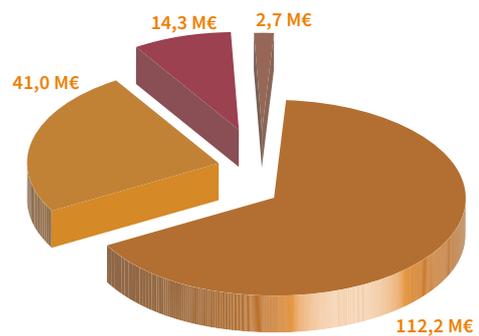
→ 201,1 M€ de recettes budgétaires

- Prélèvement principal 1,8% recettes FdJ
- Droits télévisuels
- Paris sportifs FDJ
- Paris sportifs autres opérateurs
- Subvention Ministère des sports
- Ressources propres



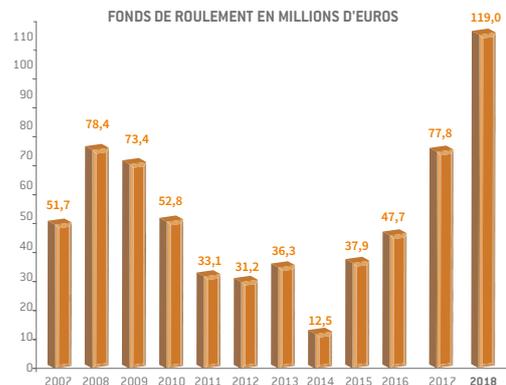
→ 170,3 M€ de dépenses budgétaires

- Subventions part territoriale
- Subventions d'équipement
- Subventions part nationale
- Charges propres CNDS



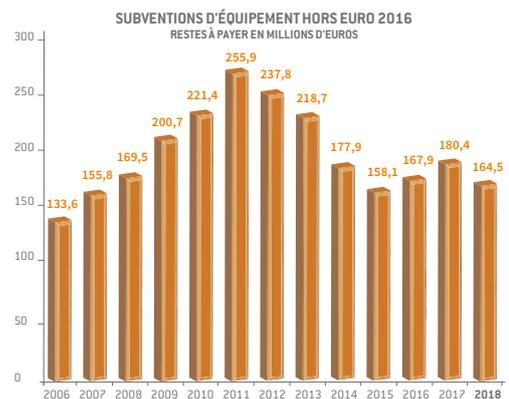
Situation financière

→ 119,0 M€ de fonds de roulement



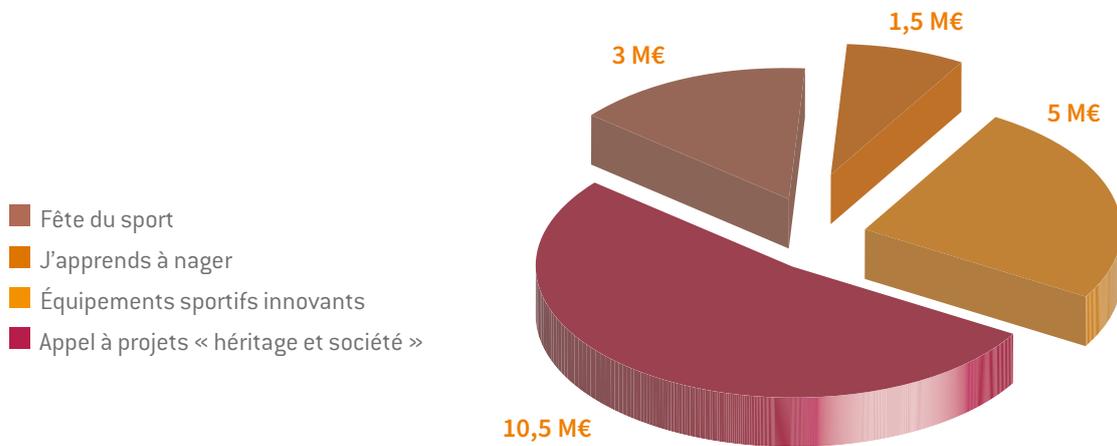
→ 219,6 M€ d'engagements pluriannuels

- 164,5 M€ subventions d'équipement
- 47,0 M€ part territoriale (emploi / apprentissage)
- 7,2 M€ GESI



Plan « héritage et société » (1)

→ 20 M€ consacré à l'impact et l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques



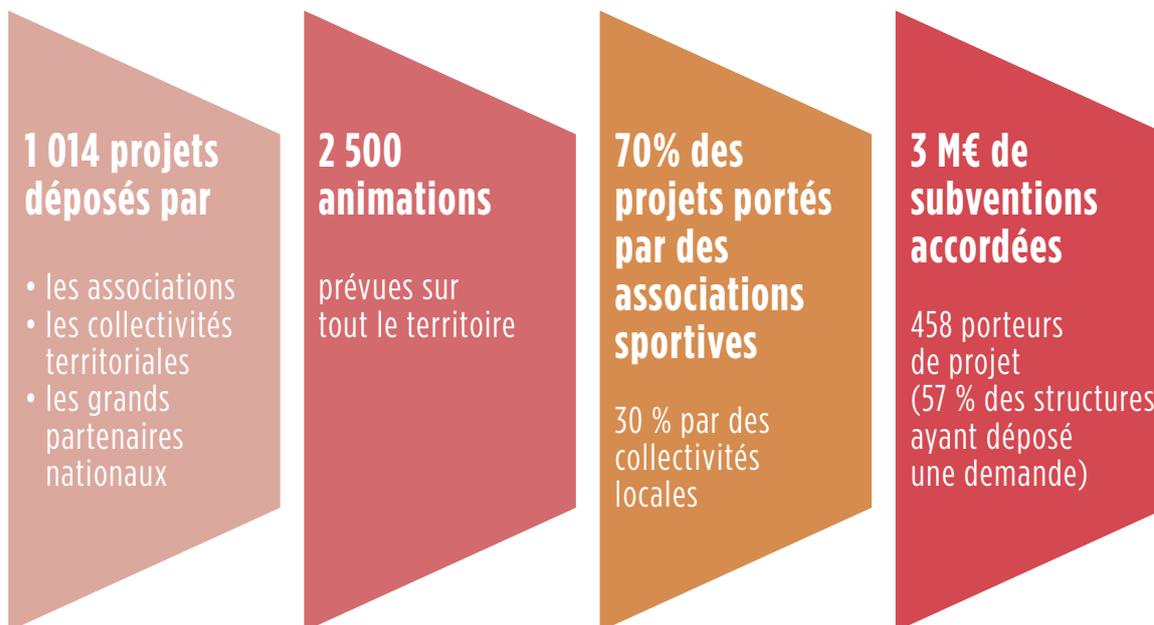
Plan « héritage et société » (2)

→ 5,3 M€ pour le soutien aux innovations

APS et handicap	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 81 dossiers déposés ◆ Demandes cumulées de 2,3 M€ ◆ 20 projets soutenus pour un montant total de 893 038 €
Diversité des pratiques	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 57 dossiers déposés ◆ Demandes cumulées de 4,1 M€ ◆ 22 projets soutenus pour un montant total de 1,8 M€
Accélérateur de l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 89 dossiers déposés ◆ Demandes cumulées de 6,4 M€ ◆ 35 projets soutenus pour un montant total de 2,5 M€

Plan « héritage et société » (3)

→ 3 M€ pour le soutien à la Fête du sport

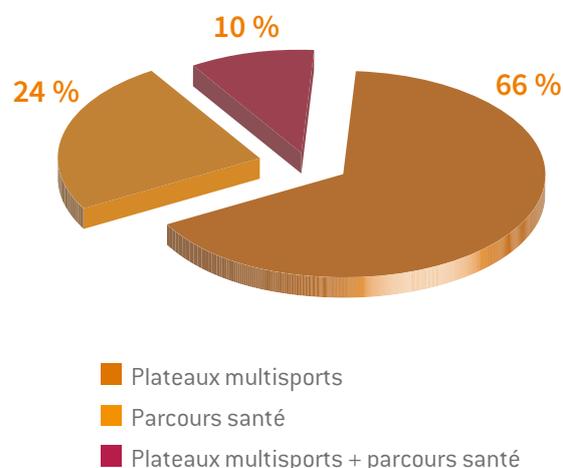


Plan « héritage et société » (4)

→ 5 M€ pour la construction de 146 équipements de proximité en accès libre, avec une attention portée :

- aux dossiers comprenant a minima un plateau multisports (96) ou un parcours de santé (35) ou les deux (15) ;
- aux territoires insuffisamment équipés :
 - 53 dossiers en QPV/proximité dont 10 ultra-carencés ;
 - 87 en zone rurale ;
 - 6 à la fois en QPV/Proximité et en zone rurale ;
- aux projets connectés (16) ou ayant fait l'objet d'une concertation prouvée au niveau local (12), ou les deux (3).

RÉPARTITION DES DOSSIERS RETENUS PAR TYPE D'ÉQUIPEMENT

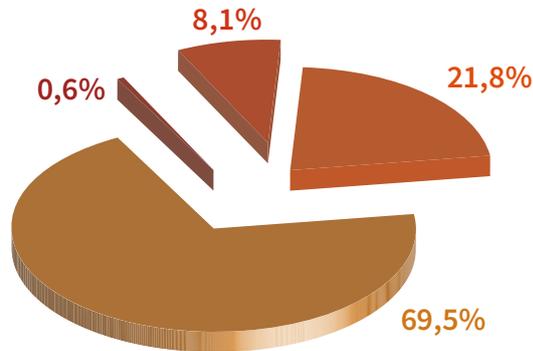


Part territoriale (1)

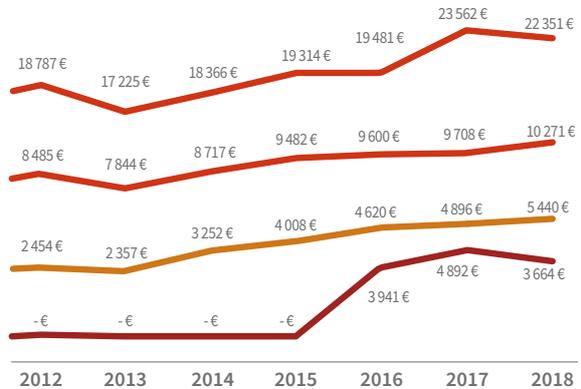
→ 112,3 M€ de part territoriale

→ 7 856 € de subvention moyenne

→ 13 995 bénéficiaires



- 3 059 Comités départementaux
- 82 Collectivités territoriales
- 9 720 Clubs
- 1 134 Ligues/Comités régionaux



- Clubs
- Comités départementaux
- Ligues / Comités régionaux
- Collectivités territoriales

Part territoriale (2)



Part équipement (1)

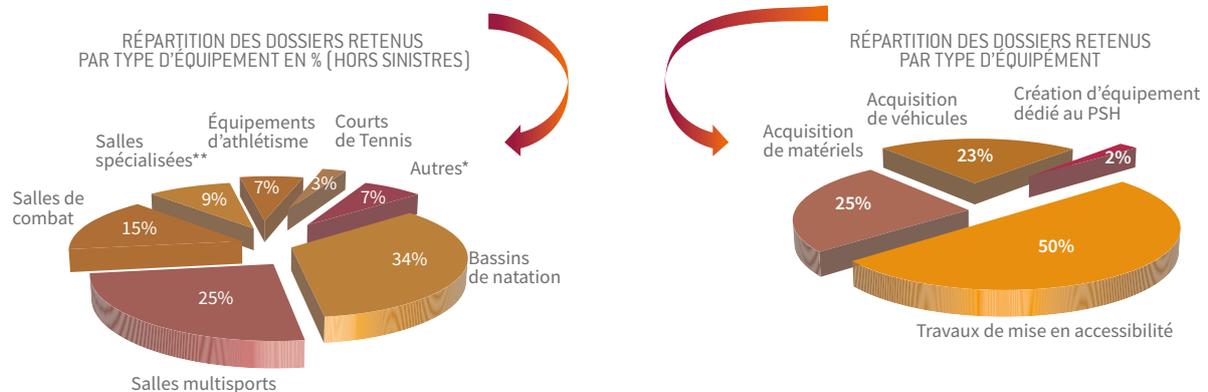
→ Trois orientations :

- 1 • Poursuite de la réforme relative aux équipements en territoires carencés appliquée aux équipements structurants locaux, mais également aux équipements de proximité en accès libre (5 M€ sur l'enveloppe « héritage et société »; cf supra - Plan « héritage et société (4) »)
- 2 • Reconstitution du plan de développement des équipements en Outre-mer et en Corse
- 3 • Maintien du soutien à l'innovation

Part équipement (2)

→ 20 M€ sur l'enveloppe « Équipements structurants locaux » dont :

En territoires carencés	Équipements sinistrés	Mises en accessibilité
121 dossiers présentés	2 dossiers présentés	77 dossiers présentés
48 dossiers retenus	2 dossiers retenus	52 dossiers retenus
17,44 M€	0,56 M€	2 M€



Part équipement (3)

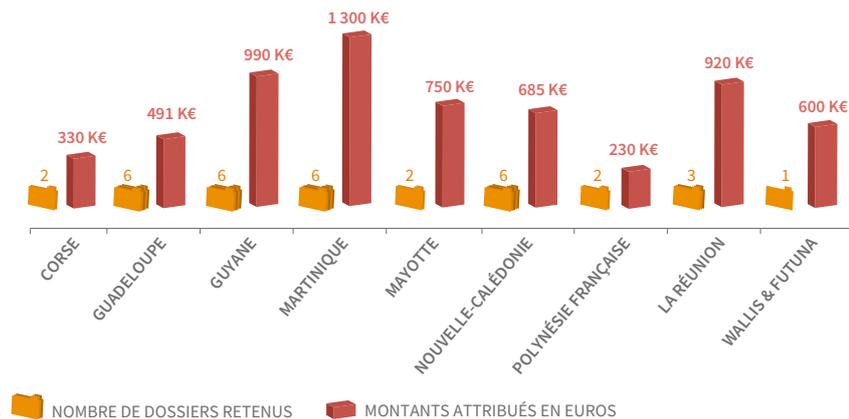
→ 7 M € sur l'enveloppe Outre-mer & Corse dont :

Campagne Équipement 2018 :

- 57 dossiers présentés
- 34 dossiers retenus pour un total de 6 296 296 €
- 4 équipements sinistrés suite à l'Ouragan Irma pour 0,5 M€

Appel à projets pour le financement d'études d'équipements démonstrateurs innovants en territoires ultramarins :

5 subventions d'étude de faisabilité/ programmation pour un montant total de 203 704 €



Soutien à l'innovation

→ Part équipement - enveloppe Outre-mer

- 203 704 € de subventions d'études au titre de l'enveloppe Outre-mer & Corse dans le cadre de l'appel à projets pour le financement d'études d'équipements démonstrateurs innovants en territoires ultramarins.
- 990 000 € pour financer 3 équipements innovants.

→ Part nationale

- 480 262 € de subventions d'études attribuées au titre du plan « héritage et société » dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt relatif aux Liv-Lab Sport.

Soit près de 1,7 M€ dédiés au soutien à l'innovation :

- 684 000 € pour financer des études préalables à la réalisation d'équipements innovants,
- 990 000 € pour financer 3 équipements innovants.

Part nationale

→ Fonds de soutien à la production audiovisuelle

- 42 projets soutenus pour un montant de 1 M€
- Depuis 2014, 142 retransmissions et reportages soutenus dans ce cadre

→ Grands événements sportifs internationaux (GESI)

- 5 grands événements sportifs soutenus par le CNDS organisés en France en 2018





CNDS

CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT - CNDS

69/71, rue du Chevaleret 75013 Paris

Standard : 01 53 82 74 00 / Télécopie : 01 53 79 70 21

www.cnnds.sports.gouv.fr

 @CNDSsport

 @cnnds_sport

 CNDS



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT